

## DECISION DU MAIRE 2024/050

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

**Contrat de services  
pour l'installation, le  
dépannage, le  
maintien en bon état  
de fonctionnement  
du matériel  
informatique**

**Société UNFINITI –  
58000 NEVERS**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la ville de Bourbon-Lancy de confier la réalisation de prestations de services informatiques et la maintenance du matériel informatique à une entreprise spécialisée,

Vu le contrat de services présenté par la société UNFINITI – 18 rue Charleville – 58000 NEVERS,

### **Madame la Maire décide :**

**ARTICLE 1 :** d'accepter et de signer le contrat proposé par la société UNFINITI pour la réalisation de prestations de services informatiques et la maintenance du matériel informatique de la commune, aux conditions énumérées dans ledit contrat ;

**ARTICLE 2 :** le cout annuel du contrat de services est de 24 990,00 € HT (*vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros*) soit 29 988.00 € TTC (*vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros*).

**ARTICLE 3 :** la durée du contrat est d'un an soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 sans tacite reconduction.

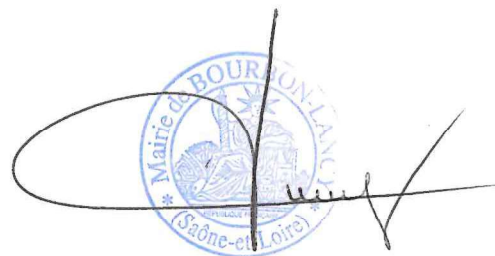
**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au SGC Charolais Brionnais

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 septembre 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 071-217100478-20240925-2024\_050-CC